BAC PRO

Technicien constructeur bois

Apprentissage – formation en alternance | BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS • BOIS | Bois et dérivés

VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alterner entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*

**Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous sortez d'une 2nde professionnelle ou avez obtenu un CAP (ou un diplôme de niveau 3)
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à maîtriser les techniques de construction bois conformes aux normes en vigueur, à lire et réaliser des plans architecturaux et techniques spécifiques au bâtiment bois, et à utiliser les outils et matériaux du secteur en optimisant qualité et sécurité. Elle permet d'organiser et gérer un chantier de construction bois dans les délais et coûts, d'analyser et résoudre des problématiques techniques pour garantir la durabilité des ouvrages. Les étudiants développent des compétences en lecture de plans, traçage, découpe, assemblage d'ossatures, pose de charpentes traditionnelles et industrielles, et réalisation d'agencements intérieurs. Ils maîtrisent les outils numériques de conception et les machines à commande numérique, et sont habilités au montage/démontage, inspection et travail sur échafaudage.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le BAC PRO Technicien constructeur bois est un diplôme national de niveau IV préparé en 3 ans après la 3e. Il forme des professionnels capables de concevoir, fabriquer et mettre en œuvre des structures, ossatures et charpentes en bois ou matériaux dérivés, en atelier et sur chantier, en respectant les normes de la construction bois.

MÉTIERS VISÉS

- Charpentier bois
- Menuisier-fabricant
- Monteur en construction bois
- Chef d'équipe construction bois

RÉSUMÉ DU MÉTIER

Le Technicien constructeur bois intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et installer des ouvrages de structure, ossature et charpente en bois. Il prépare le processus de réalisation à partir du dossier architectural, respecte les normes, organise le chantier et gère une équipe d'ouvriers dans le bâtiment et l'habitat.

POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité d'intégrer un BTS via Parcoursup, un Certificat de Spécialisation.

TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41866

Niveau de diplôme : 4 (Bac Pro)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s)	–
NSF	234
ROME	H2206 - F1503 - H2209
FORMACODE	22313 - 22396
RNCP	41866

NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 4 (Bac Pro)

Date d'enregistrement de la certification : 22/01/2026

Date d'échéance de la certification : 31/08/2027

DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 3 ans (20 semaines de formation (700 heures) /an au sein du lycée pendant la période scolaire)

MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d’apprentissage porte mention de la date du début de l’exécution du contrat d’apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l’employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d’exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délais est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l’établissement de formation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf

TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l’opérateur de compétences de l’entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l’apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l’établissement de formation.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l’offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414 // ifpra-contact@ac-normandie.fr https://ifpra-normandie.fr (Nos formations > Apprentissage)

https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/

MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d’apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d’inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

LIEUX DE FORMATION

Établissement / antenne	Sigle	Ville	Département
Albert Sorel	LP	Honfleur	Calvados (14)
Augustin Hébert	LPO	Evreux	Eure (27)
Edmond Doucet	LP	Cherbourg-en-Cotentin	Manche (50)
des Andaines	LPO	La Ferté-Macé	Orne (61)
du Bois	LP	Envermeu	Seine Maritime (76)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.